



Décision du Président

N°151-2025

Objet : Contrats de prestations de services 2026 avec le Laboratoire Départemental Vétérinaire pour le pôle éducation

Exposé

Par délibération du 16 juillet 2020, le conseil communautaire a confié par délégation au Président le soin de prendre « *Toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics et accord-cadre de travaux, de fournitures et de services, y compris maîtrise d'œuvre, lorsque les crédits correspondants sont inscrits au budget.* ».

Afin de garantir le respect des normes d'hygiène et de sécurité dans les différents services de restauration proposés par le pôle éducation, la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon fait appel au Laboratoire Départemental Vétérinaire. Les lieux concernés sont les cantines des écoles de Thorame-Haute, Colmars-les-Alpes et Allos, ainsi que les trois crèches intercommunales : Les Enfants du Roc à Castellane, 1 2 3 Soleil à Saint-André-les-Alpes et Les Bout'en Train à Allos. Le laboratoire est chargé d'effectuer des contrôles par prélèvements de surfaces dans tous les lieux, ainsi que des analyses microbiologiques spécifiquement pour la cantine de l'école de Thorame-Haute qui produit des repas.

Les contrats de prestation de service avec le Laboratoire Départemental Vétérinaire sont établis pour l'année 2026 et sont renouvelables par reconduction expresse par période de 1 an. Les montants des contrats s'élèvent à :

- 858.60 € TTC, pour la cantine de l'école de Thorame
- 195,96 € TTC, pour la cantine de l'école de Colmars
- 195,96 € TTC, pour la cantine de l'école d'Allos
- 130,64 € TTC, pour la crèche intercommunale Les Enfants du Roc à Castellane
- 130,64 € TTC, pour la crèche intercommunale 1 2 3 Soleil à Saint-André-les-Alpes
- 130,64 € TTC, pour la crèche intercommunale Les Bout'en Train à Allos

Décision

Compte tenu de ce qui précède, le Président décide :

- **DE SIGNER** les six contrats de prestations de services 2026 avec le Laboratoire Départemental Vétérinaire pour le pôle éducation.

Fait à Saint André les Alpes,

Le 22 décembre 2025

Le Président,


COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
ALPES
PROVENCE
VERDON
B.P. 2 - 04170 SAINT ANDRÉ LES ALPES

Maurice LAUGIER